

**Signature d'une convention de partenariat
entre l'Etat et le Conseil Départemental du
Bas-Rhin relative aux données d'activité
des bibliothèques de lecture publique.**

Rapport n° CP/2015/578

Service gestionnaire :

Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention de partenariat entre l'Etat et le Conseil Départemental du Bas-Rhin relative aux données d'activité des bibliothèques de lecture publique.

I - L'Observatoire de la lecture publique : objectifs et mise en œuvre

Depuis 2009, le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), *via* son Service du Livre et de la Lecture (SLL), développe l'Observatoire de la lecture publique, un outil de connaissance exhaustive du territoire et de restitution de données harmonisées nationalement, par le biais de données statistiques exploitables sous forme de tableurs et d'un instrument de cartographie en ligne. L'Observatoire de la lecture publique a pour objectif de faciliter l'évaluation, le pilotage, la prise de décision politique et la publicité de l'activité des bibliothèques. Il permet ainsi de générer automatiquement des « portraits de territoires », ensembles de graphiques utiles pour alimenter les études territoriales et surtout, pour les bibliothèques municipales répondantes, leurs propres rapports d'activités (moyens et résultats). L'Observatoire de la lecture publique vise enfin à mutualiser les enquêtes annuelles réalisées par l'Etat et les départements, l'enquête du SLL ayant vocation à remplacer le questionnaire départemental sur les données d'activités des bibliothèques municipales.

Pour ce qui concerne les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants, le SLL s'appuie sur les bibliothèques départementales, qui connaissent mieux ces équipements et savent les accompagner au quotidien ; l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBBDP) constituant l'interlocuteur technique du Ministère pour l'ensemble des questions touchant à l'évolution du dispositif.

Les engagements et contributions de chacune des parties dans leurs champs d'interventions respectifs, ainsi que les modalités de collaboration et d'échanges sont précisés par convention. A ce jour, environ 50 % des départements ont signé cette convention avec l'Etat.

II - La participation du Conseil Départemental du Bas-Rhin à l'Observatoire de la lecture publique : intérêts et modalités

La participation du Conseil Départemental du Bas-Rhin à l'Observatoire de la lecture publique permettrait de **rendre plus visible, au niveau national, l'activité d'environ 200 bibliothèques bas-rhinoises**, et d'optimiser la collecte d'informations auprès du réseau : aujourd'hui, le SLL adresse un questionnaire électronique aux bibliothèques du Bas-Rhin dont il connaît l'existence, et au même moment, la BDBR envoie également un questionnaire d'activité aux bibliothèques de son réseau. Une partie des questions posées dans ces enquêtes se recoupe et oblige les établissements à répondre à deux reprises à deux interlocuteurs différents.

La convention permettrait de n'envoyer qu'un questionnaire partagé, que la BDBR pourrait compléter.

La participation à l'Observatoire de la lecture publique s'inscrit dans l'orientation territorialisée de l'organigramme de la BDBR, en confiant aux bibliothécaires-référents d'un territoire la responsabilité d'accompagner les bibliothèques dans le dispositif.

La BDBR communique au SLL les coordonnées de l'ensemble des bibliothèques de son réseau pour une première étape d'identification des équipements de lecture publique. Le dispositif de collecte de données est porté par les applications web et les services informatiques du Ministère en s'appuyant sur le Système Informatique de la BDBR. Le MCC et le Conseil départemental s'engagent à participer à une réunion par an a minima, faisant le bilan de l'opération de collecte. Le SLL s'engage à assurer un module de formation de deux jours aux outils développés et notamment à l'outil cartographique, dans le cadre de sessions régionales, si la majorité des conseils départementaux de la région en formulent la demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'intégration des données de la BDBR au sein de l'Observatoire National de la Lecture Publique du Ministère de la Culture à compter de janvier 2016 et l'accompagnement technique du réseau aux changements en les anticipant d'ici l'intégration effective des données ;*
- autorise son président à signer la convention-type de partenariat entre l'Etat et le Conseil Départemental du Bas-Rhin actant la participation du département à l'Observatoire National de la Lecture Publique, visant à coupler les deux enquêtes statistiques de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin et du Ministère de la Culture, une fois le projet de convention visé et acté par les deux parties.*

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY